



SIDÉRURGIE

Pour l'emploi et d'autres choix industriels

Confrontés à de dures réalités et préoccupés par un avenir incertain, les travailleurs de la sidérurgie se mobilisent à l'appel de leurs organisations syndicales et notamment de la C.F.D.T. qui est à l'initiative de nombreuses actions.

Regain donc de combativité dans ce secteur industriel : grève aux Aciéries de Pompey avant les vacances, nombreuses actions depuis à Ugine Savoie, aux Aciéries Marrel dans la Loire, à Usinor Denain, aux Aciéries de Neuves-Maisons, à la Chiers Anzin, à la SMN Caen, grève générale de 24 h le 25 septembre dans la Sidérurgie lorraine et à la Solmer Fos...

La riposte s'organise face aux nouvelles menaces qui pèsent sur l'emploi. Mais les sidérurgistes, avec la C.F.D.T., entendent bien également faire aboutir leurs autres revendications par la lutte engagée. Car l'action pour l'emploi ne sera véritablement efficace que dans la mesure où nous saurons passer de la phase défensive à un stade plus offensif. Il s'agit d'imposer une autre politique industrielle susceptible de préserver durablement l'emploi au plan quantitatif et de l'améliorer sensiblement au plan qualitatif.

En quelques mois, 18 000 emplois ont été supprimés dans cette industrie, entraînant licenciements, mutations... Parallèlement, refus patronal de discuter de revendications, émises tout particulièrement par la C.F.D.T., qui auraient permis à travers une réduction massive de la durée du travail et l'amélioration des conditions de travail, de sauvegarder de nombreux emplois.

(Suite page 2)

FGM CFDT

- Pour une revalorisation des plus bas salaires 1
- Sidérurgie : pour l'emploi et une autre politique industrielle 1 et 2
- GÉNÉRAL MOTORS : la santé n'est pas à vendre 2
- S.N.R. : offensive contre le chômage partiel 3
- Nouvelle dégradation sur le « marché de l'emploi » 4

POUR LA REVALORISATION DES PLUS BAS SALAIRES

De nombreuses rencontres ont eu lieu au niveau régional entre les organisations syndicales et les Chambres Patronales Territoriales de la Métallurgie afin de fixer le montant de la R.A.G. pour 1978.

L'attitude des patrons peut se résumer ainsi : refus dans de nombreux cas de communiquer des renseignements sur la réalité salariale, propositions chiffrées se situant dans un éventail de 23 000 F (parfois moins) à 26 000 F, donc à un niveau largement insuffisant. Le patronat tente ainsi de réduire au strict minimum la portée de l'accord conclu au plan national.

Les Fédérations C.F.D.T., C.G.T., C.G.C. et C.F.T.C. de la Métallurgie ont écrit en commun à l'UIMM pour exiger que celle-ci intervienne auprès des Chambres Patronales afin que soit respecté l'esprit de l'accord.

En effet celui-ci portant sur la revalorisation des plus bas salaires, sa traduction au niveau régional deviendrait caduque si les patrons continuaient à se complaire dans une attitude de

rétention de l'information et de propositions au rabais.

Pour la F.G.M.-C.F.D.T. et ses organisations, cet accord doit permettre une réelle avancée sur les plus basses rémunérations donc concerner un nombre relativement important de métallurgistes, nombre qui sera apprécié dans chaque Union Métaux en fonction des réalités.

Mais nous devons nous employer à relancer partout l'action sur les salaires afin de faire pression sur les négociations en cours si nous voulons véritablement que le patronat « double la mise ». Le moyen nous est offert d'avancer concrètement sur un élément de notre politique salariale : la progression plus rapide des bas salaires. Encore faut-il imposer par une action résolue cette revalorisation, encore faut-il se saisir de l'accord national sur la R.A.G. pour engager les luttes nécessaires qui permettront son application dans les meilleures conditions et de nouvelles avancées sur d'autres éléments de notre politique salariale.



(Suite de la page 1)

Pour les maîtres de forges, le remède miracle a toujours consisté à augmenter la productivité (plus de production avec moins de salariés) pour assurer une meilleure compétitivité à la sidérurgie française, en pleine restructuration. L'Etat a cautionné et financé, cette politique. Ni le gouvernement, ni le patronat ne se sont en aucune façon soucié des conséquences d'une logique, qui outre la dilapidation des fonds publics, a entraîné :

- la privation d'emploi pour des milliers de travailleurs et l'agonie économique de régions entières ;
- la dégradation des conditions de travail pour les sidérurgistes non touchés par les licenciements ;
- une surcapacité de production conduisant à plus ou moins long terme à de nouvelles fermetures d'installations, à de nouveaux licenciements alors qu'aucun investissement n'était réalisé pour l'utilisation rationnelle de la production d'acier en fonction des nécessités économiques et des besoins collectifs de la population.

Le nouveau plan de « sauvegarde » de l'industrie présenté par le gouvernement, outre ses aspects juridiques et financiers (prise de contrôle par l'Etat des trois grands groupes sidérurgiques par la transformation des créances en prises de participation) ne rompt pas avec cette logique : nouveaux licenciements (entre 10 et 20 000 !), nouvelles restructurations (rapprochement CICC - USINOR), nouvelles fermetures d'installations dont certaines ont nécessité des investissements considérables (quel sera le sort de l'aciérie de Neuves-Maisons, de la CICC Anzin ?...) et toujours la même intention proclamée d'augmenter la productivité. Que fera-t-on de l'acier produit : c'est l'éénigme !

Dans cette situation, la C.F.D.T. appelle l'ensemble des sidérurgistes à une action résolue pour imposer une autre politique. Se battre pour l'emploi, cela veut dire se battre partout (et non seulement dans les usines menacées dans l'immédiat) pour imposer l'amélioration des conditions de travail, la 5^e équipe, la réduction généralisée du temps de travail. Cette première bataille doit dans l'immédiat déboucher sur la création d'emplois (à la Solmer par exemple les propositions C.F.D.T. de réduction du temps de travail permettrait de dégager 1 200 emplois). Elle doit aussi peser sur les choix industriels afin que dans 12 ou 18 mois, la même situation ne se reproduise pas.

S.N.R. (Annecy - Haute-Savoie)

Lutte contre le chômage partiel

A la S.N.R. (filiale Renault employant 4 000 salariés) existe une longue tradition de lutte qui ne se dément pas au fil des années. Ce qui a permis jusqu'alors aux travailleurs, avec leurs organisations syndicales (C.F.D.T. majoritaire), d'arracher un certain nombre d'avantages sociaux et de préserver ceux-ci ces dernières années alors que la direction tentait de tout remettre en cause sous prétexte de la crise et des plans d'austérité.

Enfin cette année, avant les vacances, à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., les 4 000 travailleurs ont observé un certain nombre de débrayages tournants par services et établissements pour faire aboutir leurs revendications salariales. Mais l'approche des congés n'a pas permis de réunir un rapport de forces suffisant pour faire céder la direction, une direction qui se vante d'être « sociale » mais qui de plus en plus emploie les méthodes répressives pour briser la combativité ouvrière. Fort heureusement depuis quelques années déjà, les salariés de la S.N.R., notamment avec la C.F.D.T. ont su adapter leurs formes de lutte au contexte actuel, préférant exercer une pression constante sur la direction par de longues périodes de débrayages tournants (désorganisant la production) plutôt que de s'engager dans des grèves illimitées usant trop vite leurs forces. Ces nouvelles formes de lutte se sont révélées efficaces mais il faut noter qu'elles ont été possibles grâce à un taux de syndicalisation qui atteint 50 % dans l'entreprise.

Aujourd'hui, les travailleurs de la S.N.R. sont confrontés au chômage

partiel : 3 h par semaine jusqu'à fin octobre. Et la direction refuse l'indemnisation totale de la perte de salaire alors que « le fonds de régularisation de ressources » permettrait cette compensation. Mais plus grave, refus également de la direction de s'engager sur la garantie d'emploi après octobre. Les organisations syndicales craignent des licenciements et des suppressions de certains services « insuffisamment rentables ».

La riposte a donc été engagée : débrayages massifs avec manifestations les 15 et 22 septembre, meeting sous les bureaux de la direction alors qu'une délégation de travailleurs tentait de discuter avec les dirigeants de l'entreprise. Ceux-ci se sont contentés d'incantations sur la situation de crise, ont refusé de donner toute information sur l'avenir de l'entreprise et ont crié à la « séquestration ». L'huissier était là, les forces de police également prêtes à intervenir. Et lorsqu'on lit la lettre adressée à la déléguée syndicale C.F.D.T., faite d'un tissu de mensonges et de menaces, on peut justement s'interroger sur les objectifs de cette direction.

En tout cas la C.F.D.T. a la volonté de poursuivre la lutte avec les travailleurs pour obtenir d'abord la compensation du chômage partiel, ensuite la réduction compensée de la durée du travail et la revalorisation des salaires, et bien sûr des garanties solides sur l'emploi. Car des bruits courrent sur un partage du marché du roulement à billes entre S.N.R. Renault et la multinationale S.K.F.





GÉNÉRAL MOTORS (Strasbourg)

Les « sondes » ne s'en laissent pas conter !

A la Général Motors, malgré la répression qui s'est abattue sur les travailleurs et notamment sur les militants C.F.D.T. (voir BM Hebdomaire n° 103 et 113), une forte résistance se manifeste face aux projets de la direction.

Ces projets avaient déjà été combattus par la grève. Mais souvenons-nous, cette lutte avait été brisée par une impitoyable répression (licenciement des grévistes les plus actifs). Et depuis la direction, avec la bénédiction et l'aide active des pouvoirs publics, tente de démanteler la section C.F.D.T. (3 délégués licenciés avec l'autorisation du ministre du « travail »).

Toutefois la section C.F.D.T., même affaiblie, continue à s'opposer avec force aux décisions de la direction qui conduisent à une aggravation sensible des conditions de travail. Malheureusement la section C.G.T. de l'entreprise, qui déjà l'an passé avait abandonné le conflit, cautionne aujourd'hui le plan de la direction.

Mais les travailleurs refusent ce marché de dupes, ils n'entendent pas monnayer leur santé et contribuer à une meilleure productivité de l'entreprise pour quelques centimes. Ce refus, les salariés de la G.M. l'ont clairement et massivement exprimé lors d'un sondage organisé par la direction avec l'accord de la C.G.T.

Réponses sans équivoque

Ce sondage comportait deux questions :

- Acceptation du travail de nuit après 22 h pour les femmes,
 - Acceptation du principe de non chevauchement pour le travail en équipes, ceci soit en faisant travailler la 3^e équipe 6 nuits par semaine, soit en faisant récupérer le samedi.

En échange, la direction promettait une prime d'un quart d'heure par équipe et « de tenir compte de la demande de la C.G.T. concernant la modification de la grille de salaires ouvriers... ».

Le 30 août la C.F.D.T. écrit à la direction pour dénoncer ce chantage et renouveler ses revendications à l'origine du conflit. Parallèlement, elle distribue un tract aux travailleurs pour expliquer sa position. Un débat est organisé avec les travail-

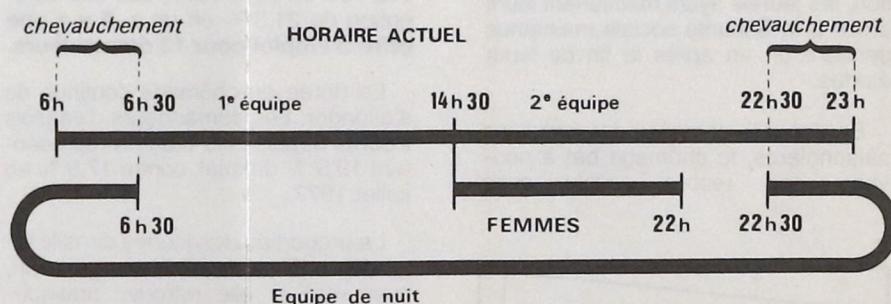
leurs à qui la section C.F.D.T. demande soit de boycotter le sondage, soit de répondre en barrant le questionnaire et en inscrivant la revendication C.F.D.T. : 1/2 h payée pour une « pause-casse-croûte ».

Les résultats du sondage sont probants : sur 2 000 travailleurs appelés à voter, près de 1 000 ont boycotté le sondage.

- En ce qui concerne la 1^e question (dérogation pour le travail de nuit), **310 travailleuses et travailleurs ont marqué la revendication C.F.D.T.**, **461 se sont déclarés contre la dérogation** et **437 pour**.
 - En ce qui concerne la 2^e question (non chevauchement), **719 salariés ont inscrit la revendication C.F.D.T.** et seulement **288 ont choisi les solutions proposées par la direction**.

L'action de la C.F.D.T. a porté : le sondage organisé par la direction a été un échec cuisant.

Pour la C.F.D.T.-G.M., la tâche est maintenant d'organiser toutes les sympathies, de prolonger les actes de soutien à sa démarche en actes d'adhésion. Ce sondage a montré que la réponse aux problèmes d'horaire à G.M. reste la demi-heure de repas intégrée dans le temps de travail : c'est ce que va continuer à revendiquer la C.F.D.T.



BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN

• Groupe R.V.I.

La direction de Renault Véhicules Industriels (Berliet et Saviem) vient d'annoncer 6 journées de chômage technique dans plusieurs établissements (notamment Berliet Venissieux et Bourg). Ces mesures pourraient toucher d'autres unités du groupe : Une nouvelle ponction en perspective dans le salaire des travailleurs de R.V.I.

• Augmentation du coût de la vie.

Selon l'indice INSEE, l'augmentation du coût de la vie a été de 0,6 % en août (soit 6,9 % depuis le début de l'année). Mais ce sont les prix alimentaires (+ 0,9 % en août) qui augmentent toujours le plus vite avec comme consé-

quence de peser lourd dans le budget des familles aux plus faibles revenus.

Pour la C.F.D.T., qui n'a pas encore le chiffre d'août, l'augmentation du coût de la vie a été de 7,3 % pour les 7 premiers mois de l'année et de 10,8 % depuis juillet 1977.

- La restructuration dans l'automobile.

Le gouvernement britannique a finalement donné son accord au rachat de la filiale anglaise de CHRYSLER par le groupe PEUGEOT-CITROËN. L'ensemble des filiales européennes de CHRYSLER (dont CHRYSLER-CITROËN en France) passent donc sous le contrôle de PEUGEOT-

CITROËN contre une participation de Chrysler dans le capital de Peugeot-Citroën. On attend toujours de connaître les conséquences de cette fusion pour les travailleurs...

Par ailleurs, la société DUCELIER (équipement automobile notamment dispositifs d'allumage) passe sous le contrôle du groupe FERRODO par l'intermédiaire de sa filiale SEV. En 1977, Ferrodo SEV avait déjà regroupé CIBIE, MARCHAL et PARIS-RHÔNE. La nouvelle fusion fera de DUCELIER le second fabricant européen d'équipement électrique automobile... mais à ce niveau également quelles seront les conséquences sur l'emploi des travailleurs ?

LE CHOMAGE : UN FLEAU GRANDISSANT

En données observées : il y a, à fin août 1978, 1 156 702 demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE, contre 1 094 185 en juillet 1978 et 1 063 877 en août 1977 soit une augmentation de 5,7 % en un mois et de 8,7 % en un an.

L'augmentation du chômage est due essentiellement aux licenciements pour motif économique, qui pour les 8 premiers mois de 1978 sont en augmentation de 16,3 % par rapport à 1977 et au retour au chômage à l'issue du « premier pacte emploi » de 50 000 jeunes.

Les jeunes sortant de scolarité sont moins nombreux cette année à s'inscrire à l'ANPE. Pour le mois de juin, juillet et août, il y en a eu 150 358, contre 171 074 en 1977 soit 20 716 en moins. Cela tient, sans doute, à plusieurs raisons : inscription moins rapide que l'an passé due vraisemblablement à une moindre propagande sur des mesures emploi plus réduites, poursuite de la scolarité de préférence au chômage (l'évolution par tranche d'âge est significative, voir tableau), plus grande proportion de non inscription, les jeunes ayant maintenant leurs droits à la Sécurité sociale maintenus pendant un an après la fin de leurs études.

En données corrigées des variations saisonnières, le chômage bat à nouveau son record absolu avec

1 276 500 demandeurs d'emploi inscrits, contre 1 241 100 en juillet, soit une augmentation de 2,9 % en un mois et de 24,2 % depuis janvier, c'est-à-dire, au cours des 7 derniers mois.

Rappelons, par ailleurs, que la radiation dès la première absence, appliquée en janvier et qui a porté sur 38 240 chômeurs, a faussé d'autant la comparaison avec l'année précédente.

D'ici la fin de l'année, en données corrigées des variations saisonnières, la statistique officielle du chômage va se stabiliser, voire diminuer légèrement. Par contre, en données observées, elle atteindra d'ici la fin de l'année 1 350 000 à 1 400 000.

La durée du chômage s'allonge

Les offres d'emploi se stabilisent au plus bas niveau. A fin août il y en a 88 700 contre 87 500 en juillet et 112 700 en août 1977, soit une diminution de 21,3 % en un an. **Il y a une offre d'emploi pour 13 demandeurs.**

La durée du chômage continue de s'allonger. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an représentent 19,9 % du total, contre 17,5 % en juillet 1977.

La proportion des jeunes dans le total des chômeurs est en progression, avec 40,5 % elle retrouve pratiquement le même niveau qu'en août 1975 et août 1976 où elle atteignait 40,8 % et 40,9 %.

Le chômage des femmes a un peu moins augmenté que celui des hommes. Cela tient à ce que les secteurs d'activité, qui ont le plus licencié, sont surtout des secteurs de main-d'œuvre masculine. Mais les femmes représentent 52,5 % du total des chômeurs alors qu'elles ne représentent que 38 % de l'emploi salarié.

C'est la tranche d'âge des 50-60 ans qui connaît la plus forte augmentation du chômage. Cela tient aux plus grandes difficultés pour les travailleurs âgés de retrouver un emploi mais aussi, à la multiplication des opérations de licenciements à 56-57 ans en utilisant les possibilités d'indemnisation par les ASSEDIC.

L'indemnisation du chômage à fin août 1978

Sur les 1 156 702 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE :

- 427 973 soit 37 % ne reçoivent aucune indemnisation ;
- 216 397 soit 18,7 % n'ont que l'aide publique (410 F à 495 F par mois) ; 110 959 soit 9,6 % n'ont que les allocations spéciales ASSEDIC (35 ou 40 % de leur salaire) ;
- 220 603 soit 19,1 % ont à la fois l'aide publique et les allocations spéciales ASSEDIC ;
- 180 770 soit 15,6 % ont les 90 % du salaire.

Les plus de 60 ans, bénéficiaires d'un régime spécial, dans le cadre de l'indemnisation du chômage, sont à la fin août 78, au nombre de 141 510 :

- | | |
|---|---------|
| ● Allocations spéciale du F.N.E. | 3 993 |
| ● Garantie de ressources de 70 % après licenciement | 101 164 |
| ● Garantie de ressources de 70 % après démission (accord du 13 juin 1977) | 36 353 |

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 247.74.00

● Le directeur de la publication :

Jean LAPEYRE

● Composition et impression :

Est-Imprimerie, ZAC Tournebride - 57160 MOULINS-LÈS-METZ.

● Abonnement : 80 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.

